

EN BREF :

- Désherbage au printemps : fraisières, framboisiers et bleuetsiers.

## DÉSHERBAGE AU PRINTEMPS

L'automne 2010 a été favorable pour les travaux aux champs et les applications d'herbicides ont pu être complétées avant l'arrivée de la neige. Le printemps demeure une bonne période pour finaliser les travaux de désherbage. Que ce soit au cours de l'année de plantation ou de récolte, plusieurs herbicides peuvent être utilisés selon les espèces de mauvaises herbes présentes. Pour vous aider, vous pouvez consulter les divers guides de protection 2011 disponibles sur le site d'Agri-Réseau Petits fruits sous le sujet Phytoprotection et d'Agri-Réseau Phytoprotection aux adresses suivantes : <http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits> et <http://www.agrireseau.qc.ca/phytoprotection>.

### Fraisières

#### *Année de plantation*

Avant la plantation, la trifluraline (TREFLAN, RIVAL DF ou BONANZA 400) ou le s-métolachlore (DUAL MAGNUM, DUAL II MAGNUM) peuvent être utilisés. Ils doivent être incorporés au sol. Leur emploi est intéressant, surtout si vous avez des problèmes de graminées annuelles, leurs actions se limitant principalement à ces espèces. L'incorporation au sol du s-métolachlore (DUAL MAGNUM, DUAL II MAGNUM) en préplantation permet de lutter contre le souchet comestible.

#### *Année de récolte*

Des traitements au terbacil (SINBAR) ou au napropamide (DEVINOL) peuvent être faits après l'enlèvement de la paille sur les plantations établies. Il est important de bien respecter la dose prévue à l'étiquette, notamment pour le terbacil (SINBAR), car la dose utilisée au printemps est différente de celle appliquée à l'automne.

## **Mise en garde pour ceux qui voudraient utiliser l'herbicide CHATEAU dans la fraise**

CHATEAU est un herbicide qui s'applique à la surface du sol et contrôle les mauvaises herbes en germination. Il doit absolument être appliqué dans la fraisière au stade dormant. Des études faites en Ontario et ailleurs aux États-Unis démontrent qu'il est possible d'endommager la culture si le produit entre en contact avec les parties vertes de la plante.

Il est donc presque impossible de l'utiliser au printemps dans les fraisières sans avoir des risques de phytotoxicité, car le débourrement des plants est très rapide et débute même avant le dépaillage. Son utilisation se limiterait au printemps pour une application sur la fraise sur paillis de plastique pour le contrôle des mauvaises herbes entre les rangs. Il faudra quand même être prudent et utiliser des écrans protecteurs pour éviter la dérive sur les plants.

## **Framboisiers**

### ***Année de plantation***

Après la plantation, le paraquat (GRAMOXONE) peut être utilisé en jets dirigés à la base des plants avant la sortie des nouvelles pousses. Cet herbicide de contact aura pour effet de détruire les jeunes plantules et les nouvelles pousses sans toutefois détruire leur système racinaire (tonte chimique). Le napropamide (DEVINOL) s'applique immédiatement après la plantation, avant la levée des mauvaises herbes. Il permet la lutte contre les jeunes plantes en germination, principalement des graminées annuelles et quelques annuelles à feuilles larges.

### ***Année de récolte***

Il est risqué d'utiliser le dichlobenil (CASORON) au printemps. Ce produit, une fois appliqué au sol, forme un gaz qui est rapidement fixé par les particules du sol. Son application doit être faite lorsque le sol atteint au maximum une température de 5 °C et que la température de l'air est inférieure à 15 °C. Au printemps, il arrive fréquemment que le sol en surface atteigne des températures plus élevées et que la température extérieure s'élève rapidement, d'où une perte possible d'efficacité et surtout un grand risque de phytotoxicité pour la culture.

La simazine\* (plusieurs noms commerciaux disponibles) est une alternative intéressante si les applications d'automne n'ont pu être faites. En plus de permettre une rotation des groupes d'herbicides (gestion de la résistance), la simazine permet de lutter contre une bonne gamme de mauvaises herbes. Il est important d'utiliser la dose la moins élevée sur les sols sablonneux et la dose forte sur les loams et les sols argileux. La simazine doit être appliquée à la base des tiges avant la levée des mauvaises herbes (assurez-vous de ne pas être en présence de mauvaises herbes résistantes).

Le napropamide\* (DEVINOL) s'applique aussi au printemps avant la levée des mauvaises herbes. Il est efficace sur les mauvaises herbes en germination, principalement les graminées annuelles et quelques annuelles à feuilles larges.

*\* Ces herbicides ne sont pas efficaces sur les mauvaises herbes déjà levées.*



## Bleuetiers

### ***Année de plantation***

La métribuzine (SENCOR) est homologuée depuis deux ans pour une utilisation l'année d'implantation. Cette homologation est très intéressante. Peu d'herbicides sont homologués pour lutter contre les mauvaises herbes l'année d'implantation. La métribuzine (SENCOR) s'applique après la plantation et avant la levée des mauvaises herbes. La dose à l'hectare doit être ajustée selon la largeur de la bande à traiter. La pluie, une irrigation aérienne ou un travail superficiel du sol est nécessaire pour incorporer l'herbicide dans la couche supérieure du sol.

Le s-métolachlore (DUAL MAGNUM et DUAL II MAGNUM) est nouvellement homologué de ce printemps dans le bleuet. Son emploi est intéressant, surtout si vous avez des problèmes de graminées annuelles comme les sétaires.

La mésotrione (CALLISTO) est aussi nouvellement homologué ce printemps dans le bleuet. Son action se limite au contrôle des feuilles larges annuelles.

### ***Année de récolte***

Comme dans la framboise, il est risqué d'utiliser le dichlobenil (CASORON) au printemps (risque élevé de phytotoxicité) (voir l'explication précédente dans la section Framboisiers – Année de récolte).

La simazine\* (plusieurs noms commerciaux disponibles) est une alternative intéressante. Elle permet une rotation des groupes d'herbicides (gestion de la résistance). Il est important d'utiliser la dose la moins élevée sur les sols sablonneux et la dose forte sur les loams et les sols argileux. La simazine doit être appliquée à la base des tiges avant la levée des mauvaises herbes (assurez-vous de ne pas être en présence de mauvaises herbes résistantes).

Le napropamide\* (DEVRIOL) s'applique aussi au printemps tôt avant la levée des mauvaises herbes. Il est efficace sur les mauvaises herbes en germination, principalement les graminées annuelles et quelques annuelles à feuilles larges.

Le terbacil (SINBAR) est homologué pour une application au printemps. Il est important de se rappeler que la dose est à l'hectare traité et non à l'hectare de la bleuetière. Il faut donc apporter un correctif et ajuster la dose si on ne traite qu'en bande.

Le flumioxazine (CHATEAU) est nouvellement homologué depuis le printemps dernier. C'est un produit très efficace sur les mauvaises herbes à feuilles larges en germination. Il doit être appliqué avant la levée des mauvaises herbes et avant le débourrement du plant de bleuet. Des précautions doivent être prises pour éviter de toucher les tiges vertes. Avec ce nouvel herbicide, des essais sur une petite échelle devraient être entrepris pour s'assurer de bien utiliser le produit.

Des herbicides de contact comme le paraquat (GRAMOXONE) et le carfentrazone-éthyle (AIM EC) peuvent aussi s'utiliser pour détruire les jeunes pousses sans toutefois détruire le système racinaire. Le glyphosate (plusieurs noms commerciaux disponibles) est appliqué localement par plusieurs, mais il faut être très prudent dans son utilisation. C'est un herbicide systémique qui peut détruire ou endommager le plant de bleuet si des pousses sont atteintes lors du traitement (dérive). Les symptômes ou les dommages peuvent mettre plusieurs jours avant d'être visibles ou même se voir seulement le printemps suivant si les applications sont faites à l'automne.

Le s-métolachlore (DUAL MAGNUM et DUAL II MAGNUM) et la mésotrione (CALLISTO) sont aussi des choix intéressants pour lutter contre plusieurs mauvaises herbes difficiles à réprimer.

*\* Ces herbicides ne sont pas efficaces sur les mauvaises herbes déjà levées.*



***Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.***

Collaboration :

Danielle Bernier, agronome-malherbologiste, Direction de la phytoprotection, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES PETITS FRUITS  
LUC URBAIN, agronome - Avertisseur  
Direction régionale Chaudière-Appalaches, MAPAQ  
675, route Cameron, bureau 100, Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7  
Téléphone : 418 386-8116, poste 1536 – Télécopieur : 418 386-8345  
Courriel : [luc.urbain@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:luc.urbain@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

**© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document***  
***Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 03 – petits fruits – 5 mai 2011***

